



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ALGIB SARL**, Avenue du Léman 9, 1020 Renens
2. Date du prononcé de dissolution: 04.04.2017
3. Suspension de faillite: 07.07.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 31.07.2017
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, la société a été déclarée dissoute conformément aux art. 154 ORC et 731 b CO. Sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But: le montage de chauffages et d'installations sanitaires ainsi que toutes activités convergentes.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.07
1014 Lausanne Adm cant

03644559

